



Les Avis Véhicule arrivent sur PASS !

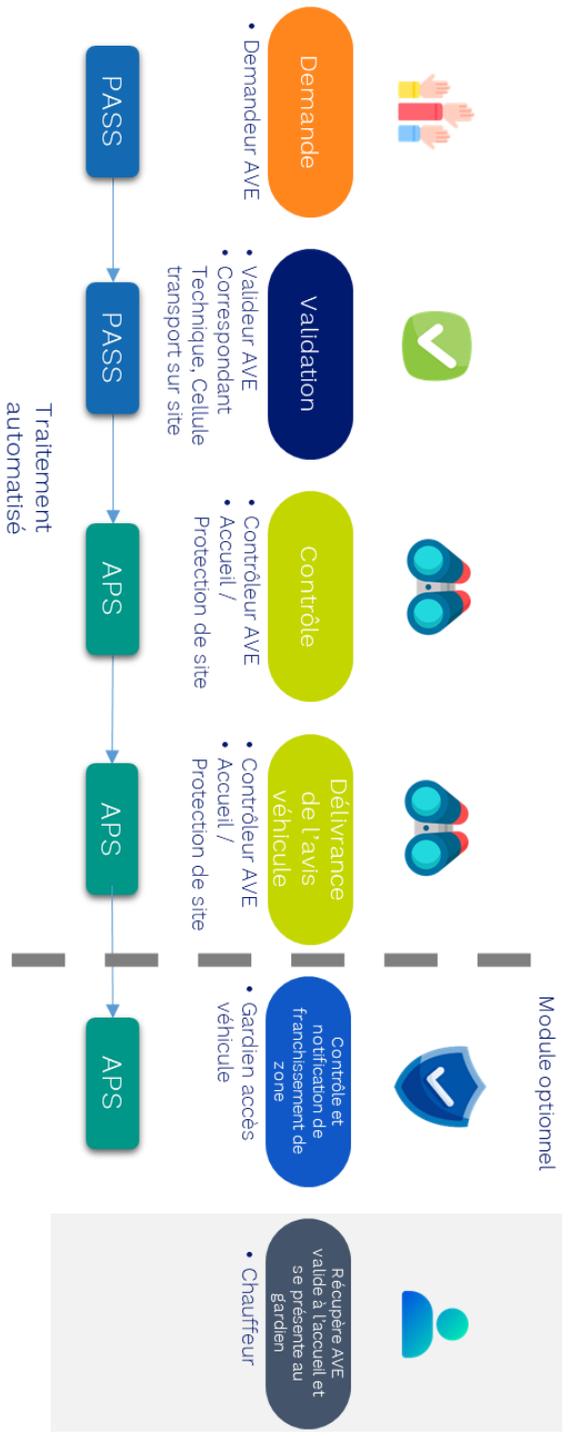
Bientôt plus d'informations sur VEOL !



A l'attention des utilisateurs d'accès véhicules, chauffeur et tout accédant nécessitant de faire entrer un véhicule sur site.

Des questions ?
Contactez-nous via refonte-brhm-equipe-cdc@edf.fr

Créer une demande d'Avis Véhicule - AVE



Poursuivre la digitalisation des accès sur le Parc nucléaire.

Et concrètement ?

C'est l'**homogénéisation des pratiques sur site**, le regroupement de **toutes les demandes d'accès sur site** sur une application web unique PASS (Plateforme d'Accès Sécurisée Site) et **plus de ressaisies d'informations**.

Quand ? **Novembre 2023**.

Comment ?

Un **processus similaire à la gestion des Avis d'Opération et des Avis Sans Opérations**, et des **outils et acteurs identiques**.

Lexique



AVE : Avis Véhicule



2 types d'utilisateurs :

 <p>Demandeurs Assistant service CNPE, unités EDF hors CNPE, entreprise externe</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire les demandes d'AVE pour les véhicules de son unité EDF (maille UM) ou de son entreprise 	 <p>Valideur Correspondant Technique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valider les AVE et attribuer les zones d'accès
--	---



Et la possibilité de suivre l'avancement des demandes directement dans PASS !

Le saviez-vous ?
Les AVE arrivent aussi sur APS, l'application dédiée à l'Accueil Protection de Site pour :

- Contrôler les demandes d'avis véhicule et s'assurer du respect des consignes sécuritaires du site (nombre de véhicule limité, zone, etc.)
- Editer et attribuer le bordereau d'accès véhicule

Compte PASS

- « **Je n'ai pas de compte** » : rendez-vous directement sur PASS, accessible depuis la page du site public EDF « **Intervenir sur une centrale** » pour créer un compte. Un manuel utilisateur et des modes opératoires sont également disponible sur cette page.
- « **J'ai déjà un compte** » : aucune action à réaliser, le module apparaîtra après le déploiement.

Demandeur



- Attention, il n'est **plus possible** de réaliser une demande d'Avis véhicule « **à la place de** », c'est l'entreprise/unité EDF **responsable du véhicule qui réalise la demande**
- **1 seule façon et 1 outil** pour réaliser des demandes d'Avis Véhicule et accédant
- **1 seul outil** pour gérer les demandes d'accès sur l'ensemble du Parc
- **Autonomie** dans la réalisation et le suivi de ses demandes
- **1 avis par véhicule**



Valideur

- **Fusion des rôles d'attribution de zones et de validation** : il n'y a plus de distinction entre la personne qui attribue les zones et celle qui valide les avis
- **1 profil valideur** sur PASS : je retrouve l'ensemble de mes demandes dans un seul outil
- Suivi du nombre d'avis véhicules à destination de mon service

Et le chauffeur dans tout ça ?

Le rôle du chauffeur :

1. Se présenter à l'**accueil** du CNPE
2. Récupérer le **bordereau** d'accès véhicule
3. Se présenter au **gardien** avec son bordereau et effectuer les contrôles sécuritaires
4. Respecter les **règles de circulation** du site